

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**  
Commune de Lucy-le-Bocage

Laon, le mardi 9 avril 2024

L'état de catastrophe naturelle a **été reconnu** par arrêté interministériel paru au Journal Officiel le 7 avril 2024, pour la commune de :

### **LUCY-LE-BOCAGE**

**au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2022 au 30 septembre 2022.**

La préfecture de l'Aisne rappelle que les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de cet arrêté pour effectuer leur déclaration de sinistre auprès de leurs compagnies d'assurances.

#### **Pôle départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83  
Mél.: [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

  Préfet de l'Aisne   @Prefet02

#### **Préfet de l'Aisne**

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr).

2, rue Paul Doumer - BP 20104  
02010 LAON Cedex

